



Programme de formation professionnelle initiale de conducteur VTC

1-Partie Théorique : « Admissibilité »

7 modules d'enseignement conformément au décret 2017-483 du 06/04/2017 modifié par arrêté du 20/03/2024

Public concerné : Toute personne majeure souhaitant envisager son avenir professionnel dans le domaine du transport VTC

Prérequis :

Etre titulaire du permis de conduire en cours de validité, expiré du délai probatoire.
Avoir obtenu un avis médical favorable d'aptitude à exercer la profession de VTC.

Effectif : Groupe de 2 à 10 personnes

Lieu : Cette formation se déroule à l'Académie de Formation VTC Haute Savoie – 175 Allée des Ecoreuils 74370 VILLAZ (ANNECY NORD) ou 3644 Route des Confins 74220 LA CLUSAZ (selon le nombre d'inscrits)

Durée :

38h maximum en présentiel (7 journées). Les horaires sont communiqués avant le début de formation.

Dans le respect de la durée globale fixée par l'arrêté, la durée de la formation est laissée à l'appréciation des formateurs selon le nombre d'inscrits, et peut varier jusqu'à 140 heures maximum. (20 journées)

Objectifs stratégiques :

Cette formation vous prépare à l'obtention de l'épreuve d'admissibilité (partie théorique) de l'examen VTC pour pouvoir exercer une activité professionnelle de chauffeur VTC.

L'examen vise à évaluer le respect de la condition d'aptitude professionnelle requise, mentionnée à l'article L. 3120-2-1 du code des transports, qui consiste à être en capacité d'assurer dans des conditions de confort et de sécurité le transport de passagers, dans le respect des règles applicables à sa profession et à être en capacité d'informer de manière claire les passagers sur la facturation des courses.

Objectifs de formation :

Connaître la réglementation et droit du transport,
Connaître les fondamentaux en gestion d'entreprise
Comprendre et appliquer les règles de sécurité routière
S'exprimer clairement en français et en anglais
Développer son activité de conducteur VTC
Identifier la réglementation spécifique au conducteur VTC



Contenu de la formation :

1) Règlementation et Droit du transport (8 heures)

- Textes législatifs et réglementaires s'appliquant au transport public particulier de personnes
- Règlementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle
- Obligations générales relatives aux véhicules
- Obligations relatives au conducteur : conditions d'accès et d'exercice de la profession, obligations de formation continue
- Les divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels en transport de personnes et leur rôle
- Les autorités administratives et juridictions compétentes
- Les obligations du conducteur en matière d'assurance, l'identification des assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré
- Les agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives
- La prise en charge des personnes à mobilité réduite
- Les différentes réglementations s'appliquant aux transports collectifs occasionnels, le transport à la demande, les offres de transport privé et le covoiturage entre particuliers relatifs
- Les dispositions relatives aux intermédiaires
- Les dispositions relatives aux exploitants : règles relatives à la capacité financière de l'exploitant et les démarches à effectuer auprès du ministère chargé des transports pour la justifier
- Les documents relatifs à l'exécution de la prestation de transport
- Les sanctions administratives ou pénales encourues en cas d'infractions à la réglementation. Voies et délais de recours
- La prévention des discriminations et des violences sexuelles et sexistes.
- QCM et examens blancs

2) La gestion d'entreprise (8 heures)

- Les principes de base de gestion et de comptabilité
- Les différentes formes juridiques d'exploitation
- Les différents régimes d'impositions et déclarations fiscales
- Les différentes formalités déclaratives
- La composition et le rôle des chambres des métiers et de l'artisanat
- Les différents régimes sociaux et les principes de cotisation
- Etablir un devis et procéder à la facturation
- Calculer un coût de revient
- La notion de marge
- QCM et examens blancs



3) La Sécurité routière (6 heures)

- Les règles du code de la route : restrictions de circulation, limitation de vitesses, utilisation de la ceinture de sécurité- Les risques liés à l'alcoolémie, l'usage des stupéfiants, la prise de médicaments, le stress, la fatigue
- Les règles d'une conduite rationnelle pour économiser le carburant, réduire le bruit et préserver le matériel et l'environnement
- Les règles de sécurité quant à l'usage du téléphone
- Les obligations d'entretien et de visite technique des véhicules
- Les règles à tenir en cas d'accident
- La rédaction d'un constat amiable d'accident matériel
- Le mécanisme du permis à points et les sanctions aux infractions aux code de la route
- La prise en charge des passagers et de leurs bagages en toute sécurité
- QCM et examens blancs

4) L'expression en langue Française (4 heures)

- Les formulations de base pour s'exprimer avec la clientèle
- Les mots clés de la profession
- Les différents formules de politesse et de savoir-vivre
- Analyse de texte
- QCM et examens blancs

5) L'expression en langue Anglaise (4 heures)

- Les formulations de base pour s'exprimer avec la clientèle
- Les mots clés de la profession
- Les différents formules de politesse et de savoir-vivre
- Analyse de texte
- QCM et examens blancs

6) Le Développement commercial (4 heures)

- Connaître et comprendre les principes généraux du marketing
- Savoir valoriser les qualités de la prestation commerciale VTC
- Savoir fidéliser ses clients et prospecter pour en obtenir d'autres
- Savoir mener des actions de communication pour faire connaître son entreprise notamment par internet et les moyens numériques
- Savoir comment développer un réseau de partenaires favorisant un accès à la clientèle
- Fidéliser par la qualité du service
- La démarche commerciale : les étapes clés pour une petite entreprise
- QCM et examens blancs



7) La réglementation spécifique au VTC (4 heures)

- Analyse des textes législatifs et réglementaires s'appliquant au VTC
- QCM et examens blancs

2-Partie pratique : « Admission »

4 modules d'enseignement conformément au décret 2017-483 du 06/04/2017 modifié par arrêté du 20/03/2024

Public concerné : Toute personne majeure souhaitant envisager son avenir professionnel dans le domaine du transport VTC

Prérequis :

Avoir été admis à l'épreuve théorique.

Effectif : Groupe de 2 à 10 personnes

Lieu : Cette formation se déroule à l'Académie de Formation VTC Haute Savoie – 175 Allée des Ecureuils 74370 VILLAZ (ANNECY NORD) ou 3644 Route des Confins 74220 LA CLUSAZ (selon le nombre d'inscrits)

Durée : 12h maximum en présentiel (Trois ½ journées)

Objectifs stratégiques :

Cette formation vous prépare à l'obtention de l'épreuve d'admission (partie pratique) de l'examen VTC pour pouvoir exercer une activité professionnelle de chauffeur VTC.

L'examen vise à évaluer le respect de la condition d'aptitude professionnelle requise, mentionnée à l'article L. 3120-2-1 du code des transports, qui consiste à être en capacité d'assurer dans des conditions de confort et de sécurité le transport de passagers, dans le respect des règles applicables à sa profession et à être en capacité d'informer de manière claire les passagers sur la facturation des courses.

Objectifs de formation :

Acquérir une posture professionnelle
Accueillir et communiquer avec sa clientèle
Planifier son trajet pour proposer un service efficient et professionnel
Préparer son examen d'habilitation



Contenu de la formation :

- Adopter une conduite professionnelle souple et sécurisante
- Adapter sa tenue vestimentaire
- Connaître les bases de la relation client
- Adapter son comportement avec les enfants
- Construire un parcours et apporter des informations touristiques
- Maîtriser la facturation et le paiement
- Se préparer à l'épreuve pratique

Méthodes et moyens pédagogiques

L'organisme de formation assure des cours en présentiel de préparation à l'examen avec une pédagogie active basée sur les fondamentaux théoriques de la profession, des outils d'analyses, des supports visuels et outils relationnels et des échanges entre les participants.

La partie pratique est réalisée sur un véhicule équipé double commande.

Il met à disposition du bénéficiaire, un ensemble de matériel nécessaire à l'apprentissage : supports papiers, supports informatiques, QCM et annales d'examen.

Modalités d'évaluation

- Exercices pratiques d'application via des QCM et quizz
- 2 Examens blancs de préparation à l'habilitation conducteur VTC
- Questionnaire d'évaluation de satisfaction à chaud remis à chaque stagiaire

Sanctions de la formation

- Attestation de formation délivrée
- Feuilles d'émargement signée par demi-journée par les stagiaires et le formateur

Informations sur l'habilitation

Code de certification : RS5637

Lien d'accès : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5637/>

Intitulé de la certification : Habilitation pour l'accès à la profession de conducteur de voiture de transport avec chauffeur (VTC)

Date d'enregistrement : 09/12/2021

Nom du certificateur : Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires



Modalités d'obtention de l'habilitation

Avant la formation, le candidat doit s'inscrire auprès de la Chambre de Métiers du département pour passer l'examen officiel. (Des frais d'inscription seront à régler). Une fois cette étape réalisée, le candidat reçoit une convocation à l'examen.

Attention : L'accès à la profession VTC est soumis à un avis médical d'aptitude à exercer (visite à effectuer auprès d'un médecin agréé). En cas de doute, l'Académie de Formation vous demandera d'effectuer cette visite avant l'entrée en formation. Liste des médecins agréés disponible sur le site de la Préfecture de Haute Savoie.

Tarif

2637.50€ net de taxe pour la formation complète (incluant la location d'un véhicule double commande pour l'examen).

Si lors du premier entretien ou durant le parcours de formation, un besoin complémentaire d'heures est détecté, un devis spécifique vous sera adressé

Référent formation : BOGUET Sara, formatrice référente. Cheffe d'entreprise et conductrice VTC depuis 15 ans.

Le CV de l'intervenant est accessible sur demande.

Accessibilité

L'ensemble des formations dispensées par ADF Haute Savoie sont ouvertes aux personnes en situation de handicap, sous réserve de présentation d'un certificat médical d'aptitude à l'activité professionnelle de conducteur VTC délivrée par un médecin agréé par la Préfecture.

Nos locaux et véhicules sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Pour tout besoin d'aménagements spécifiques (pédagogie et accessibilité physique) veuillez prendre contact avec Mme BOGUET Sara (info@formation-vtc74.fr)